

Le mariage doit être célébré avant la fin de cette année, date butoir pour bénéficier des avantages liés à l'opération : trois communes voisines de la vallée du Cher, Bourré, Chissay-en-Touraine et Montrichard, n'en feront bientôt plus qu'une, sous une dénomination à préciser. Mais chacune d'elles conservera son territoire, son nom, ses élus et même, une certaine autonomie financière.

« *Nous avons toujours travaillé en bonne intelligence* » soulignent à l'unisson Damien Hénault, Philippe Plassais et Jean-Marie Janssens, maires des trois localités en cause, qui se disent liés par une amitié sincère, gage de confiance mutuelle. Maires depuis la dernière élection, tous trois assurent pratiquer déjà l'entraide sur le mode informel. « *On se prête du matériel, on coordonne nos chantiers, on discute de nos soucis communs.* » Les équipes précédentes ont déjà élaboré ensemble un PLU (plan local d'urbanisme). « *En fait, nous sommes une seule et même agglomération : il n'y a pas de vraie coupure entre nos trois communes. Autant pousser la logique jusqu'au bout* ». Cerise sur le gâteau, plutôt qu'argument décisif, insistent-ils, leur démarche s'inscrit dans la stratégie incitative de l'État relative aux regroupements de communes (loi de 2010, complétée en 2015). Le nouvel ensemble comptera 5.371 habitants, un seuil susceptible de le mettre à l'abri d'éventuelles mesures coercitives. Et surtout, il conservera des dotations de fonctionnement inchangées.

Bien sûr, il faudra harmoniser la fiscalité locale. À terme par exemple, la taxe d'habitation devra s'établir partout à 12,02 %. Elle est actuellement de 12,47 à Montrichard, 16,19 à Bourré et 9,65 à Chissay, qui subirait donc l'augmentation la plus sensible. « *Mais bien plus faible que la hausse qu'aurait entraînée la compensation d'une dotation amputée de 30 %* » souligne Philippe Plassais. Rien d'étonnant donc à ce que la principale opposition s'exprime dans cette commune (voir ci-dessous).

Réunions publiques

A l'appui de leur démarche, les trois maires mettent en avant les économies d'échelle qu'engendrera le regroupement : mutualisation des achats, et aussi des personnels (55 agents à Montrichard, 7 à Bourré, 12 à Chissay) pouvant déboucher sur des allègements d'effectifs, par la voie de départs non remplacés. Et si les grands projets d'intérêt commun (cantines, voirie, équipements scolaires ou sportifs etc.) seront désormais débattus dans un cadre élargi, chaque commune n'en conservera pas moins une enveloppe financière à utiliser à sa convenance pour ses besoins propres.

Discuté dans un premier temps entre les trois maires, puis au niveau des équipes municipales, le projet va être présenté aux populations via trois réunions publiques. Il devra ensuite être approuvé par délibération au sein de chaque conseil.

Réunions publiques le 19 octobre à Montrichard, le 20 à Chissay, le 21 à Bourré, toutes à 20 h.
Informations disponibles sur les sites Internet des communes.